



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST

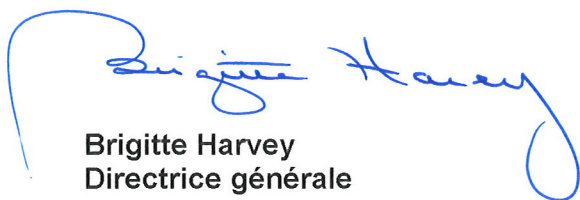
AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Brigitte Harvey, directrice générale, que le conseil municipal de la Ville de Clermont, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 10^{ième} jour du mois de septembre 2018, a adopté le règlement VC-415-18-10 « **Modifiant le règlement général sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés** ».

AVIS PUBLIC est aussi donné que ledit règlement est actuellement déposé au bureau de l'Hôtel de Ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h.

DONNÉ À CLERMONT, CE 12^{ième} jour du mois de septembre 2018



Brigitte Harvey
Directrice générale